

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2022

Liste des délibérations (résultats des votes)

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu, s'est réuni en ses locaux, salle du conseil municipal, 14 Place Déodat Gratet – Dolomieu, sur la convocation et sous la présidence de son Maire en exercice, Madame Delphine HARTMANN.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 6 septembre 2022

Présents : Chrystelle SAUBIN, Luc BLANCHET, Aurélie CHARREL (Adjoints), Claude MOUNIER, Séverine AMANN (arrivée à 20h32), Catherine PORLAN, Jérôme SPRIET, Angélique VIDEAU (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Rémi CHAVANON, Joseph SINEYEN, Noémie FRANCHELLIN, Karine ROVIRA, Jean-Claude LABROSSE, Jean-Paul BONNETAIN, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Nathalie ALBERT.

Excusés : Thierry LACROIX, Didier FREMY, Brigitte VILLEREZ

Pouvoir : Thierry LACROIX donne pouvoir à Rémi CHAVANON

Démission d'un conseiller municipal : Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Madame Magali BERRUYER acceptée par Madame la Sous-Préfète le 29 juillet 2022.

Avant de procéder à l'appel des membres, Madame le Maire accueille un nouveau membre de la liste « Dolomieu ensemble » appelé à siéger au Conseil municipal, Madame Nathalie ALBERT, après les refus de M. Philippe ABY (n'habite plus la commune) et Mme Clarisse PERRIER (raison personnelle).

A l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2022
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Organisation de l'équipe municipale
- Actualisation de la composition des commissions municipales
- Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués
- Budget général : Décision Modification n°1
- Mise en place de la carte d'achat public comme modalité de paiement
- Personnel :
 - Création et suppression d'emplois permanents à temps non complet

- Mise en place du télétravail
- Convention avec TE 38 en vue de l'installation d'une caméra sur le candélabre de la pharmacie de Dolomieu
- Convention saison culturelle 2023 avec la Ville de La Tour du Pin pour un spectacle type ballet acrobatique
- Exonération taxes foncières en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Point sur la rentrée scolaire 2022/2023 (protocole sanitaire, effectifs)
- Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance M. Rémi CHAVANON.

PROCES VERBAL

Les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2022

DELIBERATIONS :

↳ 20220913- 36 : Organisation de l'équipe municipale

- **Adoptée à la majorité absolue (20 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il s'agit d'approuver la conservation du nombre d'adjoints à quatre, de remonter chacun des rangs des 3^{ème} et 4^{ème} adjoints (qui deviennent en conséquence 2^{ème} et 3^{ème} adjoints), d'autoriser et de procéder à l'élection d'une 4^e adjointe.

↳ 20220913- 37 : Actualisation de la composition des commissions municipales

Arrivée de Mme Séverine AMANN (20h32)

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il s'agit de renommer les commissions et de procéder à l'intégration des élus à la suite de l'élection de Mme Catherine PORLAN 4^{ème} adjointe

↳ 20220913- 38 : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il s'agit de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués au vue de la délibération n°20220913-36 portant organisation de l'équipe municipale (suite à la démission de la 2^e adjointe) .

↳ 20220913- 39 : Budget général : Décision Modification n°1

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il s'agit d'ajuster des variations de dépenses et de recettes constatées depuis le vote du budget primitif 2022

↳ 20220913- 40 : Mise en place de la carte d'achat public comme modalité de paiement

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il s'agit de doter la commune d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs, en contractant auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes la Solution Carte d'Achat pour une durée de 3 ans.

↳ 20220913-41 : Personnel : création et suppression d'emplois permanents à temps non complet

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il s'agit : - de créer un poste d'adjoint d'animation territorial (temps de travail hebdomadaire annualisé de 15h25).
- De créer un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (temps de travail hebdomadaire de 28 heures)
- De créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps non complet (temps de travail hebdomadaire annualisé de 22heures) et de supprimer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe créée sur la base de travail hebdomadaire annualisée de 19h45.

↳ 20220913-42 : Personnel communal : mise en place du télétravail

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il convient d'instaurer au sein de la collectivité le télétravail à compter du 1^{er} octobre 2022 selon des critères et modalités d'exercice préalablement définis.

↳ 20220913-43 : Convention avec TE 38 en vue de l'installation d'une caméra sur le candélabre de la pharmacie de Dolomieu

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il convient dans le cadre du développement du dispositif de vidéoprotection de signer une nouvelle convention avec TE 38 en vue de l'installation d'une caméra sur le candélabre de la pharmacie de Dolomieu.

↳ 20220913-44 : Convention saison culturelle 2023 avec la Ville de La Tour du Pin pour un spectacle type ballet acrobatique

- **Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)**
Il convient de conventionner avec la Ville de La Tour du Pin pour la saison 2022/2023 pour la mise en place le 02 juin 2023 d'un spectacle hors les murs type « ballet acrobatique »

↳ 20220913-45 : Exonération taxes foncières en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

- **Adoptée à la majorité absolue (12 pour, 9 oppositions, 0 abstention)**
Il convient de limiter l'exonération de deux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, pour tous les immeubles à usage d'habitation.